



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0308

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réseau de chauffage urbain de Givors - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0308**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réseau de chauffage urbain de Givors - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2017-1949 du 22 mai 2017, l'attribution à la société Idex Territoires de la concession du chauffage urbain de Givors. Elle a créé, conformément à son engagement, la société dédiée nommée Entreprise générale de maintenance isotherme (EGMI), signataire du contrat de concession d'une durée de 25 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

À ce jour, aucun avenant sur ce contrat de concession de réseau de chaleur n'a encore été signé.

Pour tenir compte des évolutions découlant de la mise en œuvre du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données -RGPD-), une modification du contrat de DSP est apparue nécessaire.

II - Point relatif au RGPD

La société délégataire EGMI est amenée, dans le cadre du contrat de concession de service public, à traiter, pour le compte et sous l'autorité de la Métropole, des données à caractère personnel. La Métropole est "responsable de traitement" et son délégataire est "sous-traitant" au sens du RGPD (personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement).

En tant que sous-traitant, le délégataire est désormais soumis à de nouvelles obligations et responsabilités en matière de protection des données à caractère personnel. En conséquence, l'article 42.2 nommé "Confidentialité et déclarations (dont CNIL)" du contrat est supprimé et remplacé par le texte proposé dans l'avenant n° 1.

III - Autres points mineurs abordés dans cet avenant

À l'occasion de cet avenant, 2 autres points mineurs du contrat sont adaptés à savoir :

- (i) les pénalités pour interruption et/ou insuffisance de fourniture : il est proposé de supprimer la pénalité perçue par le délégant et de la transformer en pénalité au profit des abonnés,
- (ii) le mécanisme du terme tarifaire "R24sub" : il est proposé de le modifier pour qu'il prenne en compte le cas de remboursement d'avances remboursables sur les subventions octroyées par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Le présent avenant est conclu en application des points 5° et 6° de l'article L 3135-1 du code de la commande publique en ce que les modifications ne sont pas substantielles et sont de faible montant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au contrat de DSP du réseau de chauffage urbain de Givors entre la Métropole et la société EGMI.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.